

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### PERNOD RICARD

Société anonyme au capital de 409.560.085,15 €.  
Siège social : 12, place des Etats-Unis, 75116 Paris.  
582 041 943 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Pernod Ricard sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le mercredi 10 novembre 2010, à 14 heures, au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour.*

##### *Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :*

- 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
- 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010 et fixation du dividende ;
- 4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- 5. Renouvellement du mandat de Monsieur François Gérard en qualité d'Administrateur ;
- 6. Nomination de Madame Susan Murray en qualité d'Administrateur ;
- 7. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- 8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- 9. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;
- 10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

##### *Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :*

- 11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions de performance aux membres du personnel salarié de la Société et/ou aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux des sociétés du Groupe ;
- 12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- 13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- 14. Modifications statutaires relatives à la faculté pour le Conseil d'Administration de nommer des censeurs ;
- 15. Modifications statutaires relatives aux modalités de participation et de vote aux Assemblées Générales ;
- 16. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.

L'Avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale 2010 a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 6 octobre 2010.

L'assemblée générale mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

#### A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée :

Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, (soit le 5 novembre 2010, zéro heure, heure de Paris) :

- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription de ses actions sur les registres de la Société ;
  - pour l'actionnaire au porteur, par l'enregistrement comptable de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non résident) dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère.
- Cet enregistrement comptable des actions doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.

L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressés, par l'intermédiaire habilité, à Société Générale, Service des Assemblées, BP 81236, 32, rue du Champ-de-Tir, 44312 Nantes Cedex 03.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 5 novembre 2010, zéro heure, heure de Paris, dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce et rappelées ci-dessus, pourront participer à cette assemblée.

#### B. Modes de participation à cette assemblée :

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :
  - pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à Société Générale, Service des Assemblées, BP 81236, 32, rue du Champ-de-Tir, 44312 Nantes Cedex 03 ;
  - pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.
2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou à un autre actionnaire pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante :

Société Générale  
Service des Assemblées

B.P. 81236

32 rue du Champ-de-Tir,  
44312 Nantes cedex 03.

– pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire par lettre adressée ou déposée au siège social ou adressée à Société Générale, Service des Assemblées (à l'adresse ci-avant) ou encore à l'intermédiaire auprès duquel ses titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Cette lettre devra être parvenue au Service des Assemblées de Société Générale, ou au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion de cette assemblée, soit le 4 novembre 2010. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Société Générale,  
Service des Assemblées  
B.P. 81236,  
32 rue du Champ-de-Tir,  
44312 Nantes cedex 03.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société Pernod Ricard, 12, place des Etats-Unis, 75116 Paris, ou le Service des Assemblées de Société Générale, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 7 novembre 2010.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– si vos actions sont au nominatif pur : Vous envoyez un e-mail à l'adresse [AGPernodRicard2010.mandataires@sgss.socgen.com](mailto:AGPernodRicard2010.mandataires@sgss.socgen.com) en précisant vos nom, prénom, adresse et votre identifiant Société Générale nominatif (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte) ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. Puis, vous devez impérativement confirmer votre demande sur le site internet [www.nominet.socgen.com](http://www.nominet.socgen.com) en vous connectant avec vos identifiants habituels (code d'accès disponible en bas de votre relevé de compte – votre mot de passe vous a été communiqué par courrier à l'ouverture de votre compte. En cas de perte de ce dernier, suivre les instructions sur le premier écran du site Nominet), vous utilisez la rubrique nouveau message avec comme objet le thème « Assemblée générale » et le sous thème « Autre » en précisant les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

– si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré : Vous envoyez un e-mail à l'adresse [AGPernodRicard2010.mandataires@sgss.socgen.com](mailto:AGPernodRicard2010.mandataires@sgss.socgen.com) en précisant vos nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. Puis, vous devez impérativement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation au service Assemblées de Société Générale dont il connaît les coordonnées fax.

Afin que les désignations ou révocations de mandat puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le dimanche 7 novembre. Notez que l'adresse mail ci-dessus, ne pourra traiter que les demandes de désignation ou de révocation de mandataires, toute autre demande ne pourra pas être prise en compte.

4. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

C. Questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires :

1. Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le 4 novembre 2010, adresser ses questions à Pernod Ricard, Président du Conseil d'administration, Secrétariat du conseil, 12, place des Etats-Unis, 75116 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

2. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de la Société, 12, place des Etats-Unis, 75116 Paris, à compter de la publication de l'avis de convocation ou quinze jours avant l'assemblée selon le document concerné, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.pernod-ricard.com/fr>, à compter du vingt et unième jour précédent l'assemblée.

*Le conseil d'administration.*

**1005592**